



1. Examen de la structure et des axes prioritaires du projet de territoire (débat animé par Benoit De Guillebon).
2. Soutien de la CCLO à la création d'un campus des métiers et des qualifications avec l'UPPA et CHEMPARC.
3. Recrutement par voie contractuelle d'un chargé de mission habitat.
4. Information et avis sur le fleurissement aérien estival.
5. Autorisation donnée au Président de signer un marché (procédure formalisée)
6. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées)
7. Questions diverses.

1. EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DES AXES PRIORITAIRES DU PROJET DE TERRITOIRE (DEBAT ANIME PAR BENOIT DE GUILLEBON)

Une présentation détaillée du projet de territoire est faite au Bureau (calendrier et étapes de la révision du projet de territoire CCLO 2030, ses grands principes, ses 3 grands axes (Axe 1 : une activité économique durable permettant le développement du territoire, Axe 2 : des écosystèmes et des ressources à préserver, Axe 3 : des services pour la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social) et les programmes associés.

2. SOUTIEN DE LA CCLO A LA CREATION D'UN CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS AVEC L'UPPA ET CHEMPARC

Ce projet qui vise l'excellence sur le territoire en Nouvelle Aquitaine sur les filières énergie et chimie doit faire l'objet d'un dépôt de dossier de candidature par l'UPPA au mois de juin.

Un arrêté du 26 septembre 2019 fixe le cadre d'un nouveau cahier des charges pour l'obtention du label CMQ (Campus des métiers et des qualifications) avec possibilité d'être labellisé label d'excellence sur la base de 5 critères : une problématique d'ampleur nationale, des ressources mobilisables en terme de recherche, des espaces emblématiques en termes d'accueil et de formation, y compris pour une offre sportive et culturelle, des partenariats européens, un évaluation interne avant la fin de la labellisation.

Le cabinet CMI a été contacté pour un accompagnement à l'élaboration de ce dossier.

Le bureau émet un avis favorable au plan de financement de la mission qui lui est soumis.

3. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN CHARGE DE MISSION HABITAT

Afin de contribuer à l'animation technique et administrative de la politique d'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des objectifs définis dans le Programme Local de l'Habitat et les différents programmes opérationnels qui en découlent ainsi que pour participer à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la communauté a besoin d'un recrutement d'un agent contractuel.

Après étude des candidatures reçues, le bureau émet un avis favorable au recrutement d'un chargé(e) de mission habitat (catégorie A de la Fonction publique territoriale), pour 1 an à compter du 26 avril 2021 dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service, de conclure un contrat à durée déterminé à temps complet (35 h/mois), de prévoir la rémunération sur la base de l'indice brut 444 - indice majoré 390 se rapportant au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

4. INFORMATION ET AVIS SUR LE FLEURISSEMENT AERIEN ESTIVAL

La période de crise sanitaire actuelle pose, cette année encore, la question du maintien du fleurissement aérien qui est, chaque année, réalisé à cette période printanière, sur 11 communes. Cette activité mobilise environ 15 agents sur une quinzaine de jours ouvrés.

Les fournitures ainsi que l'entretien ultérieur, et notamment l'arrosage des plantations, sont prises en charge par les communes ayant souhaité maintenir ce type de fleurissement.

Jusqu'en 2020, la pose et dépose des contenants en hauteur était assurée en régie par les personnels du service espaces verts.

Cette année, les agents du service espaces verts ont installé le système d'arrosage automatique. Il leur restera à le fixer sur les jardinières une fois installées par les communes et le mettre en fonctionnement.

Il est précisé que la collectivité n'effectue plus de fleurissement saisonnier depuis plusieurs années, au profit de la mise en place de plantes vivaces.

Le bureau approuve la non réalisation de la pose et de la dépose du fleurissement aérien par le personnel technique de la CCLO. Les communes s'organiseront pour effectuer l'installation des jardinières en tenant informé le service espaces verts afin de prendre la suite. Le service espaces verts se chargera du contrôle technique : arrosage, maladies et parasites.

5. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :

Le bureau autorise son Président à signer l'accord cadre relatif à la fourniture et le transport d'émulsion de bitume et d'enrobé à froid pour la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (émulsion de bitume) : société CARRIERES DU SUD-OUEST (64300 Orthez) pour un montant estimatif de 304 481 € HT pour 1 an ; lot 2 (enrobé à froid) : société ORTHEZ ENROBES (64300 Orthez) pour un montant estimatif de 50 600 € HT pour 1 an.

6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Enfouissement du réseau éclairage public route d'Orthez à Laà-Mondrans
- Fourniture de caissons amovibles pour les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Travaux de requalification d'une friche industrielle à Orthez - Réparation d'une passerelle métallique

7. QUESTIONS DIVERSES

Marche à suivre pour remplir :

- la déclaration de revenus 2020,
- la déclaration des indemnités de fonction perçue en 2020 par les élus locaux.